

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET EN MAINS PROPRES

Le 15 mars 2018

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la bourse, C.P. 001  
800, Place Victoria, 2<sup>e</sup> étage, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : R-4024-2017 Énergir – Demande d'examen du rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 30 septembre 2017 – DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LE DÉPÔT DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS DU ROÉÉ  
N/D : 1001-112**

---

Chère consœur,

Le 12 mars dernier, Énergir déposait une lettre demandant la prolongation du délai de dépôt de la mise à jour des paramètres des programmes PE207 et PE211 due pour le 13 mars 2018 à 12h au 16 mars 2018 à 16h (B-0164).

Dans sa lettre du 13 mars 2018, la Régie accorde à Énergir le délai demandée (A-0005).

Cependant, au paragraphe 35 de la décision D-2018-022, la Régie établit un échéancier suivant lequel les intervenants doivent déposer leurs demandes de renseignements au plus tard le 20 mars 2018. Ce qui donne désormais aux intervenants seulement un jour ouvrable entre le dépôt par Énergir de la mise à jour des paramètres de programmes et la production des demandes de renseignements.

Or, surtout, considérant que le ROÉÉ travaille conjointement avec le GRAME sur le sujet des programmes PE207 et PE211, nous faisons valoir respectueusement que ce délai s'avérera inadéquat. C'est pourquoi, le ROÉÉ demande à la Régie de bien vouloir accorder un délai aux intervenants au 23 mars 2018 à 12h pour le dépôt des demandes de renseignements.

Veillez accepter, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués.

**FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE**

*(s) Franklin S. Gertler*

par: Franklin S. Gertler, avocat

FSG/bz

cc: (courriel seulement)  
Me Hugo Sigouin-Plasse, Gaz Métro  
Dossiers réglementaires, Gaz Métro  
Bertrand Schepper, analyste  
J-P Finet, analyste  
Laurence Leduc-Primeau, coordinatrice ROEE